



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/015
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Société TOTALENERGIES RAFFINAGE FRANCE, 2 place Jean Millier – 92400 COURBEVOIE, SIREN n°529 221 749 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n°22-347 le 26/01/2023, portant sur les dépendances du domaine public situées Route du Grand Canal sur la commune de Gonfreville l'Orcher en vue d'être utilisées pour l'exploitation des appontements liés à son activité pétrochimique.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'absence de mise en publicité et procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières des dépendances, notamment géographiques, techniques et fonctionnelles, ces dernières étant connectées au site principal de la Société.

Description des dépendances :

- Ouvrages nautiques pour une superficie de 1 955 m²
- Terrain au droit des appontements d'une superficie de 1 521 m².

Durée de la convention : 26 ans environ à compter du 01/12/2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-347 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.